



## UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS

Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques

108-110, avenue Ledru-Rollin - 75544 Paris cedex 11

tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 78

site internet : [www.fcpe.asso.fr](http://www.fcpe.asso.fr) - email : [fcpe@fcpe.asso.fr](mailto:fcpe@fcpe.asso.fr)

La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

### Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- > **65 000** élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants
- > **310 000 adhérents** qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré.

### Pour des actions communes

- > **défendre** l'École publique, laïque et gratuite,
- > **promouvoir** un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- > **être** des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative.

### Exiger

- > **les moyens** suffisants pour un service éducatif de qualité,
- > **le droit** pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- > **le droit** à l'expression des jeunes,
- > **le droit** pour les parents de participer aux décisions de l'École.

### Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local.

### Enseignement en CFA ou en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé dans un de ces établissements (CFA ou LP), vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local.



### L'ASSURANCE SCOLAIRE EST INDISPENSABLE

#### Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Numéro 1 de l'Assurance Scolaire depuis 80 ans, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants. Victime ou responsable d'un accident, votre enfant est couvert à l'école et sur son trajet. En cas d'accident, vous bénéficiez de remboursements élevés sans aucune franchise à régler.

L'Assurance Scolaire MAE est à partir de 9,90€... adhérez vite sur [www.mae.fr](http://www.mae.fr)

### Nos 12 exigences pour l'École

- 1 > La maternelle, une École de la réussite
- 2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes
- 3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4 > Une orientation choisie
- 5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6 > La santé à l'École
- 7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8 > Gratuité : aller plus loin
- 9 > Laïcité : promouvoir l'École publique
- 10 > Une pédagogie active et non répressive
- 11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents



L'intégralité du projet éducatif de la FCPE sur : <http://www.fcpe.asso.fr/index.php/notre-projet/le-projet-educatif>

### Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une Fédération nationale, c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de se former et de s'informer sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société.

C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents. C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspections académiques et rectorats, parlement, ministères).

**Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !**



# BULLETIN D'ADHÉSION

> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE

## 2012-2013



# Vivre mieux à l'École pour bien apprendre

## PARENTS, ENSEMBLE À LA FCPE

C'est votre adhésion et votre participation qui permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

Prenez contact avec la FCPE >





## NOS PRIORITÉS

### Ensemble, se faire entendre sur :

- > Une école publique, laïque et gratuite ;
- > Un enseignement de qualité pour tous ;
- > Les ouvertures et fermetures de classes ;
- > Le remplacement des enseignants absents ;
- > Une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap ;
- > Une médecine scolaire de qualité ;
- > L'éducation des jeunes à la citoyenneté ;
- > La défense de l'école en milieu rural et du service public d'éducation ;
- > Les actions de RESF (Réseau Éducation Sans Frontières).

## DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > **Dans les écoles, les collèges et les lycées :** conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline.
- > **Dans les commissions départementales :** appel, affectations, bourses, transports...
- > **Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus.**
- > **Dans les discussions avec les pouvoirs publics :** préfet, recteur, DASEN (Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale), élus...
- > **Dans toutes les activités locales** des conseils de parents d'élèves.

### FCPE 95 - CDPE du VAL D'OISE

101, rue du Brûloir - 95000 CERGV - Tél. : 01 30 32 67 67  
Mail : [fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr](mailto:fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr) - Site : [www.fcpe95.com](http://www.fcpe95.com)

Permanences : lundi 13 h 30 - 18 h 30

mardi et vendredi 13 h 30 - 16 h - mercredi 9 h 30 - 12 h

Permanence Administrateur samedi de 10 h à 12 h (sur rendez-vous)



### La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant.  
> 3,35 € pour les adhérents  
> 6 € pour les non adhérents



### La lettre La famille et l'école

Deux fois par mois des informations en bref sur l'actualité éducative et la vie de la Fédération (20 numéros par an et 4 suppléments)  
> 12,95 € par an.

© MONKEY BUSINESS - FOTOLIA.COM

## RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION (1) MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE



### CONSEIL LOCAL FCPE DE :

<b>LES PARENTS</b>	NOM DU PARENT ADHÉRENT _____ PRÉNOM _____
	NOM ET PRÉNOM DU CONJOINT _____
	ADRESSE _____
CODE POSTAL _____ VILLE _____	TEL. PORTABLE _____
TEL. _____ E-MAIL _____	
<b>LES ENFANTS</b>	1 NOM _____ PRÉNOM _____ CLASSE _____ NÉ (E) LE _____
	ÉTABLISSEMENT _____
	2 NOM _____ PRÉNOM _____ CLASSE _____ NÉ (E) LE _____
	ÉTABLISSEMENT _____
3 NOM _____ PRÉNOM _____ CLASSE _____ NÉ (E) LE _____	
ÉTABLISSEMENT _____	
4 NOM _____ PRÉNOM _____ CLASSE _____ NÉ (E) LE _____	
ÉTABLISSEMENT _____	

### ► JE REJOINS LA FCPE (une adhésion par famille)

- Adhésion annuelle (2) ..... 17,35 €
- Cotisation auprès du Conseil Local ..... €
- Je soutiens le conseil local par un don de ..... €
- Abonnement à la lettre *La Famille et l'École* (Facultatif) ..... 12,96 €

Étiez-vous adhérent en 2011-2012 : OUI  NON

TOTAL À RÉGLER ..... €

### ► VOUS SOUHAITEZ

- Recevoir la newsletter de la FCPE. E-mail :
- Un reçu don aux œuvres. Déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable.
- Participer aux activités du conseil local de parents d'élèves.
- Être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de :  
Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_
- Être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP).  
Nom de l'établissement : \_\_\_\_\_
- Être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle : \_\_\_\_\_

Règlement par chèque de l'ordre de la FCPE ou espèces.  
Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

DATE ET SIGNATURE :

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n° 7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.  
(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.